

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 1.

N° 778.203

Systeme de fixation de rails pour jouets électriques.

M. René MARTIN résidant en France (Seine).

Demandé le 8 septembre 1934, à 13^h 2^m, à Paris.
Délivré le 15 décembre 1934. — Publié le 12 mars 1935.

Les tronçons de voie pour chemins de fer, tramways ou autre matériel roulant fonctionnant sous courant électrique sont réunis par emboîtement et solidarités par acerochage. Dans ce but, l'une des extrémités de chaque tronçon porte, par exemple, des broches en saillie dans le prolongement des rails et un crochet disposé sur celui externe : ces broches et crochet se conjuguant respectivement avec les extrémités creuses des rails et une anse, ouverture, etc., appartenant au tronçon adjacent. Comme les deux extrémités d'un même tronçon comportent des organes différents d'assemblage et de solidarisation, il s'en suit que le montage n'est pas réversible et, en conséquence, lors de la construction, les rails externes doivent le demeurer. L'enfant ne peut donc réaliser une voie avec point d'inflexion, par exemple, en retournant, bout par bout, l'un des tronçons.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients et, à cet effet, elle concerne un système d'assemblage et de fixation de tronçons de rails permettant leur retournement. Pour cela, l'assemblage est réalisé en disposant une seule broche à chaque extrémité des tronçons, ces broches étant portées : l'une, par le rail externe et l'autre, par celui interne. Quant à la fixation, elle s'opère sur le rail conducteur central, chaque extrémité du tronçon de voie

possédant, à la fois, des organes mâle et femelle de verrouillage.

Sur le dessin annexé et à titre d'exemple: 35

Les fig. 1 et 2 montrent en deux applications différentes le montage réalisé d'après l'invention de deux tronçons de rail.

La fig. 3 représente, en perspective, la jonction des deux tronçons. 40

Comme caractérisé ci-dessus, le but de l'invention est de réaliser l'assemblage et la fixation des tronçons de rails de manière qu'on puisse indifféremment inverser bout pour bout les tronçons. Ceci permet de substituer à la piste circulaire ou à la voie (fig. 1) comportant des courbes toujours de même sens, un tracé qui peut présenter les points d'inflexion (fig. 2); les centres de courbure étant disposés de part et d'autre de la voie. 50

A cet effet, l'assemblage s'opère au moyen d'une broche unique 1 disposée à chaque extrémité des tronçons 2; l'une de ces broches étant solidaire du rail externe alors que l'autre prolonge celui interne. Les rails étant creux forment les emboîtages pour ces broches 1. Le retournement d'un tronçon 2 (fig. 2) amène le rail externe devant celui interne du tronçon posé en sens contraire. Les extrémités correspondantes se présentent donc comme suit : 55 60

Tronçon normal, rail externe creux devant la broche du rail interne du tronçon

inversé ;

Tronçon normal, broche du rail interne devant le rail creux externe du tronçon inversé,

5 ce qui permet par conséquent d'obtenir l'assemblage dans le cas d'inflexion de la voie (fig. 2).

Pour réaliser ensuite la solidarisation de ces tronçons 2, on utilise le rail central conducteur 3 qui reçoit, en chacune de ses extrémités, les organes mâle et femelle de deux mécanismes de verrouillage distincts. A titre d'exemple, et comme représenté, chaque extrémité de rail comporte un crochet 4 et une ouverture 5, mais les crochets 4 sont posés symétriquement, de part et d'autre de l'âme du rail 3 qui les porte. Par suite, lors de l'accouplement, les crochets 4 des deux tronçons aboutés sont disposés de chaque côté du rail central 3 et s'engagent avec l'ouverture correspondante 5 du tronçon voisin. La situation demeure la même si l'un des tronçons est retourné bout pour bout (fig. 2), les mécanismes de verrouillage étant symétriques. Ces organes d'accrochage assurent également la continuité du circuit électrique en reliant métalliquement les tronçons du rail central 3 qui le constitue.

30 Il est évident que les moyens de verrouil-

lage décrits ne sont indiqués qu'à titre d'exemple et qu'on pourrait les remplacer par des équivalents techniques sans sortir du cadre de la présente invention.

RÉSUMÉ.

35

Système de fixation de rails pour jouets électriques, caractérisé en ce que :

a. L'assemblage est réalisé en disposant une seule broche à chaque extrémité des tronçons, ces broches étant portées : l'une, 40 par le rail interne, et l'autre, par celui externe; ce système d'assemblage se combinant avec des moyens de fixation mâle et femelle prévus à chaque extrémité du rail central correspondant; 45

b. Les moyens de fixation peuvent être constitués par des verrous, crochets ou autres organes mâles, fixés de l'un et l'autre côté du rail central, aux extrémités de chaque tronçon; ces organes mâles étant 50 destinés à coopérer avec les organes femelles (gâches, ouvertures, etc.) que comporte également chaque rail central en chacune de ses extrémités.

René MARTIN.

Par procuration :

H. BORTCHER fils.

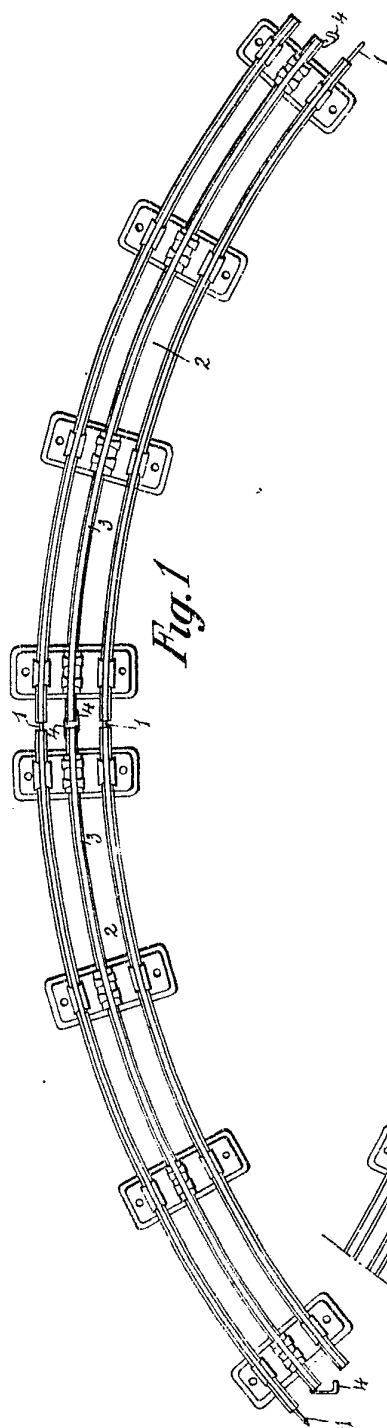


Fig. 2

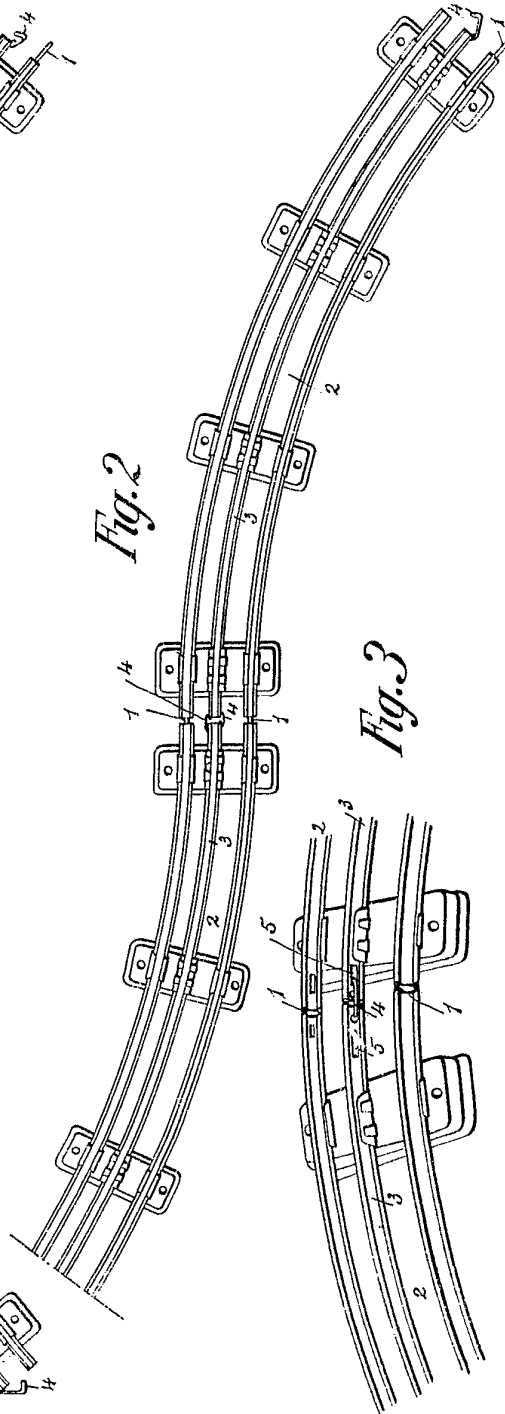


Fig. 3

